Avis public



AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par la présente donné que le Comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tiendra une séance le **mercredi 22 janvier 2025, à 18 heures 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, en vue d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant :

2149-2155, Grand Boulevard

Au cours de cette séance, une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé proposé.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par :

- courrier, au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal, H3X 2H9;
- courriel, à l'adresse suivante : consultation.cdn-ndg@montreal.ca.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **17 janvier 2025** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux. Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à ces demandes peut être consultée sur la page « Calendrier de participation publique » du site internet de la Ville de Montréal ou en cliquant sur le lien suivant : <u>Comité de démolition CDN-NDG – 22 janvier 2025</u>. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 872-2345.

FAIT à Montréal, ce 7 janvier 2025.

Geneviève Reeves, avocate Secrétaire d'arrondissement